

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 septembre 2025

L'an 2025, le mardi 23 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 16 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 16 septembre 2025.

Étaient présents : DAGUET Laurent, MOREAU Xavier, MORANDIERE Éric, BOUVARD Thibaut FASCIANO Valérie, SORIN Florent, PANZA Catherine, PLATA Sylvain, BARDINA Virginie, VILAR Christophe.

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Absents excusés donnant pouvoirs:

DESSEROIR Alexandre donnant pouvoir à M. SORIN Florent

Absent excusé

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du compte rendu du 01 juillet 2025
- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Délibération sur l'eau pluviales – Enquête Public
- ✓ Délibération Parc éolien de Chemin d'Ablis- Prorogation Promesse de constitutions de servitudes

✓ Questions diverses :

- ✓ Noël enfants
- ✓ Rue Tour du village (circulation, numérotage)
- ✓ Élagage Tilleuls Château d'eau

Demande de rajout d'une délibération, pour une subvention au plan églises et petits patrimoine (FDI) pour les travaux complémentaires

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 01 juillet 2025.

Mme Catherine Panza a été nommée secrétaire de séance.

1) Arrêt du projet de zonage pluvial en vue de sa mise à disposition du public

Délibération : 2025/15

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-10 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») ;

Vu le projet de zonage pluvial établi sur le territoire communal, comprenant un rapport de présentation et des documents cartographiques ;

Considérant que la commune a souhaité se doter d'un zonage pluvial afin de planifier la gestion des eaux pluviales, de prévenir les risques d'inondation et de limiter les pollutions diffuses ;

Considérant que ce document a vocation à être annexé au Plan Local d'Urbanisme (ou à la carte communale) et à devenir opposable aux autorisations d'urbanisme ;

Considérant qu'il convient, avant son approbation définitive, de soumettre le projet à la consultation du public (ou à enquête publique si applicable) ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité**,

DÉCIDE :

Article 1 : D'arrêter le **projet de zonage pluvial** de la commune de Châtenay tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'organiser une **enquête publique**, conformément aux modalités fixées par les textes en vigueur, pour recueillir les observations du public.

Article 3 : À l'issue de cette procédure, le projet de zonage pluvial, éventuellement modifié pour tenir compte des observations reçues, fera l'objet d'une **approbation par délibération du conseil municipal**, et deviendra alors **opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme**.

Article 4 : M. le Maire est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure et d'assurer la publicité de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**.

2) RENOUVELLEMENT PARC ÉOLIEN DE CHEMIN D'ABLIS

Délibération : 2025/16

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal l'objet de l'avenant de prorogation de la promesse de constitution de servitudes proposé par la société EDF power solutions pour l'utilisation et l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune visés par ladite promesse nécessaire au renouvellement du parc éolien de Chemin d'Ablis.

Après en avoir délibéré, par : **11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur DAGUET LAURENT Maire, à signer avec la société EDF power solution ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF power solutions, l'avenant de prorogation de la constitution de servitudes présenté.

Pour Extrait conforme au registre des délibérations.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**.

3) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS ÉGLISE PETIT PATRIMOINE CD 28

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal qu'une subvention au département au titre du fonds église petit patrimoine peut être obtenue pour les travaux complémentaires pour la restauration de l'église Saint Sulpice à Châtenay.

Il informe les membres du Conseil Municipal sur le coût de ce projet :

- ✓ Le coût global de l'opération est estimé à 39 654,48 € HT

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✓ **DÉCIDE** de demander une subvention au titre du Fonds église et petit patrimoine pour ce projet,
- ✓ **ÉTABLIT** le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT HT	
COÛT TOTAL DU PROJET	39 654,48 €
Fonds Église et petit patrimoine CD 28	11 896,34 €
AUTOFINANCEMENT	27 758 ,14 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire a sollicité auprès de Monsieur le Président, une subvention au titre du plans églises et petits patrimoine
- ✓ **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents à cette demande de subvention

Affaires diverses :

- ✓ Noël enfants

Cette année le conseil municipal a choisie la sortie au trampoline, sa sera le 6 décembre 2025.

- ✓ Rue Tour du village (circulation , numérotage)

1) Un administré a demander un changement de sens de la rue Tour du Village, le conseil est défavorable à la demande.

2) Un administré à demander le numérotation de sa propriété, sa demande est favorable.

- ✓ Élagage Tilleuls Château d'eau

Un administré à demander l'élagage des tilleuls à l'ancien château d'eau, la commune va prendre une entreprise élaguer pour effectuer les travaux.

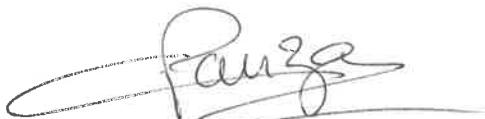
- ✓ La commission de travaux se réunira le samedi 11 octobre 2025 pour faire un tour du village.

- ✓ Une visite du chantier de église est prévu le samedi 4 octobre de 10h à 12h.

Questions diverses :

Fin de séance à 20h30

Secrétaire de séance,



Le Maire,

DAGUET Laurent



